

Saison d'achat

Il y a trois principales saisons d'achat : le Carnaval, Pâques et Noël. Les festivités ethniques ont également influencé les habitudes d'achat pour le marché des consommateurs. Les acheteurs placent habituellement des commandes environ six mois à l'avance de ces jours fériés.

Cotations des prix

Chaque fois que c'est possible les prix doivent être donnés C.A.F. en dollars canadiens. Si c'est impossible, ils doivent être donnés F.A.B. au port d'expédition. De plus, les prix en dollars américains sont acceptables.

Correspondance et documentation commerciale

La documentation, les brochures et la correspondance doivent toutes être en anglais.

Crédit et modalités de paiement

- lettre de crédit confirmée;
- traite à vue — documents remis contre paiement à l'arrivée de la livraison;
- crédit de 90 à 120 jours.

Note : En raison des restrictions de devises, il faut faire preuve de prudence avant d'exécuter une commande.

La Division commerciale du Haut-commissariat du Canada peut aider à obtenir les détails sur la solvabilité des importateurs pour déterminer leur capacité d'honorer leurs engagements.

Brevets, marques de commerce et droits d'auteur

Les brevets, marques de commerce et droits d'auteur sont régis conformément à la Patents, Design and Trademarks Ordinance. L'enregistrement aux termes de l'Ordonnance assure aux personnes enregistrées la protection sur un certain nombre d'années tel qu'indiqué dans la loi.